

# LE MESNIL-THOMAS

Communauté de Communes des Forêts du Perche

Bulletin Municipal

Juin 2025

## **Rappel sur l'entretien de vos Haies**

Malgré plusieurs rappels dans nos « Petits Journaux » communaux, l'entretien de certaines haies privées n'est toujours pas fait. Ce manque d'entretien nuit gravement à la circulation des véhicules quel qu'il soit, ainsi qu'à la sécurité des personnes.

Je vous rappelle que chaque propriétaire est porté responsable des dégâts matériels ou corporels en cas d'accident. Je vous informe aussi que la taille de votre haie peut se faire tout au long de l'année, et d'autant plus lorsqu'elle est gênante pour la bonne circulation.

Des courriers ont déjà été adressés à certains d'entre vous, mais sans effet... Nous allons donc être contraint de procéder à des mises en demeures avec date butoir afin que chacun procède à son élagage.

La Mairie reste à votre disposition pour tous renseignements.

En attendant que ces travaux soient réalisés par chacun d'entre vous, je vous souhaite de passer un bel été.

## **Repas des aînés :**

Le repas des aînés aura lieu cette année le dimanche 5 octobre 2025 à 12h à la salle communale. Le repas sera offert aux personnes de plus de 70 ans. Pour le bon déroulement, nous vous prions de vous inscrire avant le 18 septembre 2025.

## **Maisons fleuries :**

Comme chaque année un concours communal aura lieu, avec un jury qui passera courant juillet dans la commune. Les remises des prix de ce concours auront lieu lors de la cérémonie du 11 novembre.

## **Réunion du mardi 17 décembre 2024**

### **Décision Modificative :**

### **Droit de préemption urbain renforcé :**

### **Travaux 2025 et Plan de financement :**

Au vue de l'importance de la voirie communale et des coûts de réfection, le conseil municipal décide de faire chaque année une portion de route.

L'état du chemin rural de La Bourgondière nécessitant une réfection urgente l'ensemble des membres présents :

- Valident la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement suivant:

Désignations		Montant HT
Conseil Général – F.D.I	(50 %)	5.881,00 €
Autofinancement –	(50%)	5.882,00 €
TOTAL estimatif du projet HT	(100 %)	11.763,00 €

- Et décident de solliciter le soutien financier au titre du FDI.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Dépenses d'investissements avant vote du budget 2025 :**

## **Réunion du mardi 25 mars 2025**

### **Désaffectation de sentes rurales et enquêtes publiques :**

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 18 juin 2024 et,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L.161-10,

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3,

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10,

Considérant que les chemins ruraux à la Poterie, une partie du chemin rural « dit des Guérins » (entre les parcelles ZE 24 et ZE 67) et une partie du chemin « dit de la Haye Quéron » (entre les parcelles ZL74 et ZL75 - ZE23) et celui du bourg de Le Mesnil-Thomas, une partie du chemin rural de Mesnil-Thomas à Sausseux (entre les parcelles ZE08 et AB29 – AB82) ne sont plus utilisés par le public ;

Considérant que ces chemins ruraux ne mènent qu'à des parcelles de terres privées qui ont un autre accès ;

Considérant les offres d'achats faites par la caisse des dépôts et consignation et par Monsieur R. WELZ ;

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de L.161-10 du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

Considérant par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Constate la désaffectation des chemins ruraux
- ✓ Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du code rural et de la pêche maritime,
- ✓ Demande à Monsieur Le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

**Adopté à l'unanimité.**

Approbation du Compte Administratif 2024

Approbation du Compte de Gestion 2024

Affectation du résultat de 2024

Affectation du résultat au BP 2025

Approbation du Budget primitif 2025 :

Vote des taxes communales 2025 :

Autorisation de virements de crédits en chapitre (M57) :

*Révision du loyer du logement communal :*

Subventions aux associations

Questions diverses :

✚ L'ensemble du Conseil Municipal décide de fixer la date du repas des aînés au dimanche 5 octobre 2025 à la salle communale.

✚ Monsieur Le Maire propose de déterminer un endroit dans le cimetière pour la réalisation de cavurne pouvant contenir jusqu'à plusieurs urnes funéraires.

Il est décidé de laisser à l'entrée du cimetière à gauche une allée le long du mur pour la réalisation de ces sépultures cinéraires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30